

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_07_013

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 02 juillet 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHOU, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Yannick BENOIST, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Philippe BOURSIER, Samuel BELANGER, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Richard DAVID, Virginie PELISSIER, Sylvia BENETEAU, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Séverine MORINEAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Sophie BECHEREAU, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Jean-René GRASSET, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Sandrine LE GALL, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Jacques DE MAISONNEUVE pouvoir à Gaëtane GABORY
Guy CAILLAUT pouvoir à Jacky COURANT
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Françoise COUTAULT pouvoir à Sandra BELLANGER
Isabelle VATELOT pouvoir à Yvette DE BARROS
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU
Hélène MARCHAND pouvoir à Magalie ALLAIRE
Isabelle MONFRAY pouvoir à Arlette BURGEVIN

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CREATION APCP 3315 SYSTEME DE CHAUFFAGE MAIRIE DE MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur N. VILAÇA, Adjoint en charge des bâtiments, expose au Conseil Municipal l'obligation de changer le système de chauffage de la mairie de Montjean-sur-Loire. La phase étude est engagée en 2026 et les travaux commenceront en 2027. Cela nécessite la mise en place d'une AP/CP n° 3315.

Le montant de l'opération globale est estimée à 96 920 € TTC. Une demande de financement sera sollicitée auprès du Fonds Vert 2026.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission bâtiments en date du 6 juillet 2026 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	61
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	62

DÉCIDE DE :

- Autoriser l'autorisation de programme n° 3315 – Système de chauffage mairie de Montjean-sur-Loire selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Subvention
96 920 €	10 000 €	86 920 €	-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Nombre de conseillers : 65
 Nombre de présents : 56
 Nombre de votants : 62
 (dont 8 pouvoirs)

Signé le 10 juillet 2026
 Le Maire
 Gilles PITON